



## LE REGLEMENT « R AWARDS 2020 »

**Article 1 :** Institué par le Collectif Génération Responsable®, les R AWARDS sont destinés à primer les entreprises qui ont fait preuve et ont mis en place, dans l'année écoulée, dans une ou plusieurs des catégories représentées, une initiative en faveur du développement durable. Elles concourent ainsi par leur démarche à la valorisation du Commerce et de la Distribution.

**Article 2 :** Peuvent concourir à l'un ou plusieurs de ces AWARDS, **toutes les entreprises du Commerce et de la Distribution**, organisées en réseaux de points de vente : commerces associés, franchise, commerces affiliés, **membre ou non membre du Collectif Génération Responsable®.**

**Article 3 :** Afin de contribuer aux frais d'organisation de l'association, aux frais de réception de la cérémonie, aux frais de communication (vidéo pour la présentation des initiatives, communiqué de presse ...), les frais d'inscription sont fixés à **750€ nets par entreprise présentant un ou plusieurs dossiers de candidature.** Frais ramenés à **450 € nets pour les enseignes adhérentes** de l'association.

Ces frais sont facturés après acceptation du dossier et à régler impérativement avant la date de soutenance.

Règlement par virement bancaire à l'ordre de CLUB GENERATION RESPONSABLE.

IBAN : FR76 3047 8000 4602 3421 3300 140 - SWIFT : MONTFRPPXXX

ou par chèque à l'ordre de CLUB GENERATION RESPONSABLE, à envoyer à :

CLUB GENERATION RESPONSABLE, Villa la Tapenade, 1409 avenue de Pibonson, 06250 MOUGINS.

L'envoi de l'inscription vaut engagement financier de la part du candidat.

**Article 4 :** Un membre du Jury, excepté le Président, a le droit de présenter un dossier. Mais ce membre du Jury ne peut ni voter ni s'exprimer dans la ou les catégories dans laquelle (ou lesquelles) il présente une candidature.

**Article 5 :** Chaque jury est composé d'un Comité Experts dans le domaine concernée, un Président, un représentant des partenaires officiels, un institutionnel, une entreprise "exemplaire" ....

**Article 6 :** Lors des auditions, le jury établira son classement en utilisant une grille d'évaluation multicritères, élaborée par le comité d'organisation.

Les jurys entendront les candidats durant 40 mn, sur rendez-vous pour argumenter leur dossier, le **mardi 3 NOVEMBRE 2020 en visio à distance.** Ces rendez-vous sont fixés aux candidats au plus tard le 23 octobre et ne pourront être modifiés en raison de la gestion complexe des rendez-vous des différents jurys.

En fin de séance, le Jury délibère afin de décerner le premier prix.

**Article 8 :** Le Grand Jury se réunit ensuite avec les présidents respectifs qui présentent leur premier prix. Puis il délibère afin d'attribuer parmi les primés des thématiques, LE R AWARD DE L'ENSEIGNE 2020. Le palmarès ne sera dévoilé qu'au cours de la cérémonie du mardi 1<sup>er</sup> décembre.

**Article 9 :** La cérémonie de remise des prix se tiendra dans le cadre du NEW RETAIL FORUM qui se tiendra à Paris le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Le palmarès des R AWARDS sera diffusé aussi largement que possible dans les médias professionnels. Les lauréats pourront utiliser leurs trophées à toutes les fins qu'ils jugeront utiles, à condition de mentionner Le Collectif Génération Responsable®.

**Article 9 :** La participation aux R AWARDS implique l'acceptation du présent règlement. Tout cas non prévu par celui-ci sera examiné par le secrétariat général.

**Article 10 :** Le secrétariat général est assuré par le Collectif Génération Responsable® et le Comité d'organisation.

Les candidatures sont à adresser au plus tard le **15 octobre 2020.**

Tout candidat inscrit s'engage à respecter le présent règlement et la décision du jury.